

Raid Grand Parc

Spécial Entreprises

Règlement

1. Présentation

Le Raid Grand Parc [Spécial Entreprises] réunit des équipes constituées au sein d'entreprises pour participer à des épreuves sportives et ludiques. L'esprit du raid est le suivant : « Portez les couleurs de votre entreprise pour relever le défi ! » dans un cadre nature d'exception.

Chaque équipe est constituée par 4 personnes membres de la même entreprise. Chaque entreprise peut engager une ou plusieurs équipes. L'ensemble des membres d'une équipe participe à toutes les épreuves.

Les épreuves mises en place sont au nombre de trois :

- Un relais en canoë de 1 km sur le Lac des Eaux Bleues
- Un parcours Bike 'n Run de 5 km (2 équipiers à vélo et 2 équipiers à pied, avec la possibilité d'inter changer)
- Une course d'orientation de 2,5 km avec franchissement d'obstacles (Sauf changement, les épreuves auront lieu dans cet ordre).

Après les épreuves il sera proposé aux concurrents :

- Des activités détente (baignade, pétanque, beach volley...)
- La remise des prix
- Une surprise pour les vainqueurs de chaque catégorie
- Une soirée conviviale

2. Déroulement

Le Raid Grand Parc [Spécial Entreprises] est programmé le jeudi 20 mai 2010 et se déroule comme suit :

- 17h30 Arrivée des équipes sur l'Espace Multisports.
- 18h30 Départ du Raid Grand Parc.
- 20h - 21h Activités de détente.
- 21h Fermeture et privatisation de la base de loisirs. Seules pourront rester les équipiers et les supporters ayant réservé un repas. Remise des prix au cours de la soirée.

3. Organisateur

Le Raid Grand Parc [Spécial Entreprises] est organisé par la Segapal, Société d'Economie Mixte pour la Gestion et l'Animation du Grand Parc Miribel Jonage, au capital de 230 000 €, dont le siège social est à Vaulx-en-Velin, Chemin de la Bletta, représentée par son Directeur Général, Didier Martinet, agissant en vertu d'une délibération du Conseil d'Administration de ladite Société en date du 19 juin 2008.

4. Capacités des participants

Le Raid Grand Parc [Spécial Entreprises] est ouvert à toute personne majeure. Chaque participant déclare être capable de pratiquer les activités proposées lors du raid et déclare sur l'honneur savoir nager au moins 25 mètres avec un gilet de sauvetage.

5. Matériel obligatoire

- Les embarcations, pagaies, gilets de sauvetage, cartes de Course d'Orientation et dossards sont fournis par l'organisateur.
- Les VTT et les casques (2 VTT et 4 casques aux normes en vigueur), ainsi que les attaches pour les dossards sont à la charge de l'équipe.
- Le port du casque est obligatoire durant l'épreuve de Bike 'n Run et fortement conseillé tout au long du raid.
- Le port du gilet de sauvetage est obligatoire durant l'épreuve nautique.

6. Modalités d'inscription

- Les inscriptions seront closes le vendredi 7 mai 2010.
- Le droit d'inscription est de 250 € TTC (soit 209.03 € HT) par équipe.
- L'inscription de l'équipe ne sera prise en compte qu'à la confirmation de réception des éléments suivants :

* bulletin d'inscription rempli et signé

* règlement par chèque, à l'ordre de la SEGAPAL

Pour chaque participant :

- * certificat médical de non contre indication à la pratique sportive (en lien avec des activités nautiques et terrestres) datant de moins de 12 mois
- Les dossiers d'inscription doivent être adressés à l'adresse suivante : Grand Parc Miribel Jonage – Raid Grand Parc – Chemin de la Bletta 69120 Vaulx-en-Velin. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

7. Informations générales

- La signature du capitaine de l'équipe engage la totalité de l'équipe à se soumettre au règlement complet lors de chaque épreuve.
- Les équipes s'engagent à respecter les autres usagers du parc ainsi que le matériel et les lieux mis à leur disposition.
- Le port du dossard remis par les organisateurs est obligatoire pour chaque participant. Il doit être visible sur l'avant de la tenue tout au long du raid
- Il est très fortement conseillé de prévoir une tenue adaptée pour le raid et des affaires de rechange. Des vestiaires seront mis à la disposition des participants.

8. Abandon, désistement et disqualification

- Tout désistement doit être signalé dans les plus brefs délais aux organisateurs. En cas de désistement après le vendredi 7 mai 2010, seuls les cas de force majeure ou un empêchement de nature médicale pourront donner lieu à un remboursement des droits d'inscription.
- Le non respect du règlement du Raid Grand Parc [Spécial Entreprises] et toute forme de tricherie au cours des épreuves engendreront la disqualification de l'équipe.
- La disqualification d'une équipe dégage l'organisateur de toute responsabilité et engagements envers les participants concernés et ne donne lieu à aucun remboursement.
- L'abandon, au cours du raid, d'une équipe pour raison médicale ne donne pas lieu au remboursement des droits d'inscription.

9. Classement et récompenses

Le départ du Raid Grand Parc [Spécial Entreprises] se fera sous forme de départ groupé. Le classement final se fera selon le principe du premier arrivé gagne. Le temps de chaque équipe sera chronométré. Un classement distinct sera établi pour chaque catégorie : équipe homme, femme, mixte. Les trois premières équipes de chaque catégorie se verront remettre une coupe.

10. Nombre d'équipes maximum

Le nombre d'équipes au départ est limité à 50. Aucune inscription ne sera prise au-delà du 7 mai 2010. Si, pour quelque raison que ce soit, le nombre d'équipes inscrites est insuffisant, l'organisateur se verra obligé d'annuler le raid. Cette annulation devra avoir lieu au plus tard deux jours avant l'épreuve, les équipes déjà engagées se verront rembourser les frais d'inscription.

11. Annulation du Raid Grand Parc [Spécial Entreprises]

L'organisateur se réserve le droit d'annuler le raid ou de modifier les épreuves ou le règlement en cas de risque pour les participants. La notion de risque est évaluée par les organisateurs en connaissance de cause. En cas d'annulation, aucun recours ne peut être intenté à l'encontre des organisateurs.

12. Assurance et sécurité

- Les organisateurs ont souscrit une assurance en responsabilité civile.
- Une équipe de secouristes encadre le raid. Aucune aide médicale extérieure n'est autorisée.
- L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents, de vol, de détérioration de matériel et d'équipement individuel ou d'affaires personnelles pendant la durée de l'événement.
- Le Grand Parc conseille aux participants de souscrire à une assurance individuelle accident.

13. Droits à l'image

L'équipe autorise les organisateurs à exploiter les images (vidéo et photos) prises lors du raid sans aucune contrepartie, pour une durée de 3 ans. Ces images pourront être utilisées sur tous types de supports pour la promotion des prochaines éditions du Raid Grand Parc [Spécial Entreprises] ainsi que pour celle du Grand Parc Miribel Jonage.

Le capitaine de l'équipe, reconnaît avoir pris connaissance du règlement et accepte les conditions de participation au Raid Grand Parc [Spécial Entreprises]. Il déclare sur l'honneur que son équipe a pris connaissance du règlement et qu'elle s'engage à le respecter sous peine de disqualification. La signature, sur le bulletin d'inscription, du capitaine de l'équipe fait foi pour la totalité de l'équipe.